

## Personnes-ressources

Leader national,  
Fiscalité internationale  
**Etienne Bruson**  
604-640-3175

Leader canadien  
Hong Kong  
**Chris Roberge**  
852-285-25627

Atlantique  
**Brian Brophy**  
709-758-5234

Québec  
**François Chagnon**  
514-393-7073

Ontario  
**Mark Noonan**  
613-751-6688

**Tony Maddalena**  
905-315-5734

Toronto  
**Dennis Domazet**  
416-601-6449

**Sandra Slaats**  
416-643-8227

Alberta  
**Andrew McBride**  
403-503-1497

**Charles Evans**  
780-421-3884

Colombie-Britannique  
**Brad Gordica**  
604-640-3344

## Liens connexes

Services de fiscalité  
internationale

Services de fiscalité de  
Deloitte

## Alerte en fiscalité internationale Nouvelle convention fiscale entre le Canada et la Malaisie

Le 16 octobre 2013

Le 6 octobre 2013, les gouvernements du Canada et de la Malaisie ont signé une déclaration d'intention en vue de conclure une nouvelle convention fiscale. La convention fiscale actuelle conclue entre les deux pays a été signée en 1976. En vertu de la convention actuelle, le taux de retenue d'impôt sur les dividendes, les intérêts et les redevances est de 15 %, ce qui est élevé par rapport aux taux prévus dans les conventions fiscales récemment conclues au Canada.

Dernièrement, la Malaisie est devenue un partenaire commercial important pour le Canada. Par exemple, PETRONAS, une société pétrolière et gazière de la Malaisie, a effectué un investissement de plusieurs milliards de dollars au Canada et s'est engagée à investir davantage au pays au cours des 30 prochaines années. La conclusion de cette convention est un signe positif qui témoigne de l'intention des gouvernements du Canada et de la Malaisie de renforcer leurs liens économiques.

Il n'y a pas d'information officielle quant à l'échéancier des négociations de la convention. Cependant, nous nous attendons à ce que la nouvelle convention prévoie des modalités plus favorables qui permettront de solidifier les relations commerciales et d'affaires entre le Canada et la Malaisie.

N'hésitez pas à communiquer avec un représentant de Deloitte si vous voulez discuter de vos préoccupations ou proposer des recommandations en ce qui concerne les négociations de la convention en cours.

*Chris Roberge, Hong Kong*

**Accueil | Sécurité | Avis juridique | Confidentialité**

1, Place Ville Marie, Bureau 3000  
Montréal, Québec H3B 4T9 Canada

© Deloitte s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.

Ce document est publié par Deloitte s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte LLP, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Deloitte s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Québec.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir <http://www.deloitte.com/apropos>.

[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

 **Fil RSS Deloitte**  
**Se désabonner**

Veuillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.